



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, **le lundi 16 décembre 2024 à 18 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire, Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin et Messieurs les conseillers, Pierre Venne et Gaétan Desmarais.

Les conseillers Mélanie Mainville et Francois Fruhauf ayant motivé leurs absences.

Monsieur Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

-
- 01- **CONSTATATION DU QUORUM**
 - 02- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 03- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 04- **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**
 - 05- **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**
 - 06- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 07- **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**
 - 08- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

01- **CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté par le président, l'assemblée peut se tenir.

02- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

03- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-316

Il est proposé par Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

2024-12-317

Il est proposé par Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le budget pour l'exercice financier 2025, tel que présenté (copie annexée au présent procès-verbal).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

05- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

2024-12-318

Il est proposé par Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, tel que présenté (copie annexée au présent procès-verbal).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

06- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

07- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le mercredi 15 janvier 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes.

08- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2024-12-319

Il est proposé par Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Maire

M. Charles Beaupré
Directeur général et
greffier-trésorier



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

	<u>BUDGET 2023</u>		<u>BUDGET 2024</u>		<u>BUDGET 2025</u>	
FONDS D'ADMINISTRATION						
REVENUS						
REVENUS SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 817 270\$	47.51%	1 974 029\$	39.10%	2 030 305\$	61.87%
TAXES DE SECTEUR	183 181\$	4.79%	183 828\$	3.64%	172 977\$	5.27%
SUR UNE AUTRE BASE	423 730\$	11.08%	454 481\$	9.00%	489 659\$	14.92%
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	11 000\$	0.29%	11 000\$	0.22%	11 000\$	0.34%
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	169 695\$	4.43%	249 335\$	4.94%	295 901\$	9.02%
TRANSFERTS	1 161 206\$	30.36%	1 696 543\$	33.60%	281 723\$	8.58%
APPROPRIATION DU SURPLUS	59 214\$	1.54%	479 975\$	9.50%	0\$	0%
TOTAL DES REVENUS	3 825 296\$	100%	5 049 191\$	100%	3 281 565 \$	100%
DÉPENSES						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	624 352\$	16.32%	682 788\$	13.52%	848 800\$	25.44%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	441 851\$	11.55%	484 843\$	9.60%	523 552\$	15.69%
TRANSPORT	618 006\$	16.16%	716 387\$	14.19%	723 650\$	21.69%
HYGIÈNE DU MILIEU	491 757\$	12.86%	501 909\$	9.94%	508 470\$	15.24%
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	5 936\$	0.16%	6 570\$	0.13%	15 957\$	0.48%
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	117 671\$	3.07%	150 398\$	2.98%	137 367\$	4.12%
LOISIRS ET CULTURE	235 956\$	6.17%	611 404\$	12.11%	542 126\$	16.25%
FRAIS DE FINANCEMENT	41 030\$	1.07%	40 919\$	0.81%	36 345\$	1.09%
REMB. DE LA DETTE À LONG TERME	98 700\$	2.58%	100 800\$	2.00%	0\$	0%
IMMOBILISATIONS	1 150 037\$	30.06%	1 753 173\$	34.72%	0\$	0%
TOTAL DES DÉPENSES	3 825 296\$	100%	5049 191\$	100%	3 336 267 \$	100%
REMBOURSEMENT DETTE À LONG TERME					102 700\$	
AFFECTATIONS (ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET AUTRES)					(157 402\$)	
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS					3 281 565 \$	



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

BUDGET 2023 RÔLE D'ÉVALUATION IMPOSABLE 330 412 727\$ « Deuxième année du nouveau rôle triennal 2022-2023-2024 »

BUDGET 2024 RÔLE D'ÉVALUATION IMPOSABLE 334 581 200\$ « Troisième année du nouveau rôle triennal 2022-2023-2024 »

BUDGET 2025 RÔLE D'ÉVALUATION IMPOSABLE 524 417 100\$ « Première année du nouveau rôle triennal 2025-2026-2027 »

TAUX DE TAXATION 2025

		<u>Taxes 2023</u>	<u>Taxes 2024</u>	<u>Taxes 2025</u>
<u>Taxe foncière</u>				
du cent dollars d'évaluation	Évaluation	0.55\$	0.59\$	0.39\$
<u>Taxes spéciales aqueduc</u>				
Règlement 31-2005	Propriétaire	51.03\$	51.56\$	51.56\$
Règlement 2-2009	Propriétaire	52.50\$	52.79\$	52.79\$
<u>Entretien du réseau d'aqueduc</u>				
Compensations	Logement	155.00\$	160.00\$	289.00\$
	Commercial	155.00\$	160.00\$	289.00\$
	Ferme	316.12\$	326.32\$	587.00\$
<u>Entretien du réseau d'égout</u>				
Compensations	Logement	279.00\$	282.00\$	282.00\$
	Commercial	279.00\$	282.00\$	282.00\$
<u>Taxes spéciales égout</u>				
Règlement 33-2005	Propriétaire	407.71\$	408.92\$	408.92\$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

TAUX DE TAXATION 2025

		<u>Taxes 2023</u>	<u>Taxes 2024</u>	<u>Taxes 2025</u>
<u>Taxes aqueduc, égout, voirie</u>				
Règlement 1-2009 (phase 1 Guilbault)	Propriétaire	1055.51\$ 37.27\$	1057.90\$ 37.35\$	1057.90\$ 37.35\$
Règlement 4-2012 (phase 2 Guilbault)	Propriétaire 42	695.58\$	860.79\$	860.79\$
Règlement 10-2015 (phase 3 Guilbault)	Propriétaire	51.77\$	51.43\$	51.43\$
Règlement 02-2021 (rue Latour)	Propriétaire	5 026.38\$	4 749.08\$	4749.08\$
<u>Enlèvement, transport et disposition des matières résiduelles</u>				
Compensations	Logement	170.31\$	180.31\$	165.00\$
	Commercial	170.31\$	180.31\$	165.00\$
<u>Entretien des chemins</u>				
Règlement 16-2014 (Vallée-des-Pins)	Propriétaire	700.00\$	700.00\$	700.00\$
Règlement 5-2011 (rue Lacoste)	Propriétaire	404.20\$	425.86\$	425.86\$
Règlement 13-2014 (chemin de la Presqu'île)	Propriétaire (15)	509.55\$	540.08\$	540.08\$
	Propriétaire (1)	2 547.76\$	2 700.39\$	2 700.39\$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2025	2026	2027
<u>Transport et voirie</u>			
Resurfçage – moitié Henri-René, ptie rue Denis	275 000.00\$		
Rue Fernand – rang Ste-Rose de Laporte à Lacoste			
Remplacer ponceau rue Fleury	45 000.00\$		
Branchement du garage municipal au réseau égout	17 000.00\$		
	337 000.00 \$		
<u>Loisirs</u>			
Module de jeux – parc Raymond	40 000.00 \$		
Travaux réfection de la Multithèque	900 000.00 \$		
Cabanon Hyacinthe Guilbault		25 000.00\$	
Aménagement d'une piste cyclable		250 000.00\$	
	940 000.00 \$	275 000.00\$	
<u>Hygiène du milieu</u>			
Clôture du puits no. 6	15 000.00 \$		
Achat d'équipements aqueduc	55 000.00\$		
Gestion des actifs réseau d'aqueduc	15 000.00 \$		
Achat et installation de regards – réseau égout	4 000.00\$		
Compteurs d'eau	32 000.00\$	5 000.00\$	
Cheminées, vannes, pièces borne-fontaine et boîtes	8 000.00\$		
Réfection réseau d'égout		500 000.00\$	500 000.00\$
	129 000.00 \$	505 000.00\$	500 000.00\$
<u>Administration</u>			
Remplacer système serrures par carte d'accès	20 000.00 \$		
	20 000.00 \$	0 \$	500 000.00\$
	1 426 000.00 \$	780 000.00 \$	500 000.00\$